

Présents : M. BÉGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes DUMAS, DURAND et DUVEAU, MM. BRUNET ET GUILLON

Absents : Mme CHACON, M. GAUTHIER

Secrétaire de séance : Mme DURAND

Ouverture de la séance : 18h30

Lecture et approbation du compte rendu du 29 janvier.

1/2/2020- Proposition d'augmenter le temps de travail de l'agent d'entretien contractuel

Le Conseil décide d'augmenter le volume horaire de M. DUMAS à raison de 50 heures par mois au lieu de 36 heures actuellement, à répartir en fonction des besoins de la commune.

Mme DUMAS n'a pas participé au vote .

2/2/2020-Approbation du compte de gestion 2019 du Budget Principal

3/2/2020 -Approbation du compte de gestion 2019 du budget du Café-Restaurant

4/2/2020-Approbation du compte administratif 2019 du Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BAILLARGEAT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget principal dressé par Monsieur BÉGON Maire , après s'être fait présenté le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Après que M. BÉGON, Maire, se soit retiré et ait quitté la salle ,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	Fonctionnement		Investissement	
	Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat reporté N-1		214 571.98		13 759.24
Opérations de l'exercice	224 437.79	281 696.12	64 966.72	60 341.95
Total	224 437.79	496 268.10	64 966.72	74 101.19
Résultat		57 258.33	-4 624.77	
Restes à réaliser		0.00	32 316.42	30 435.00
Totaux cumulés	224 437.79	496 268.10	97 283.14	104 536.19
Résultats définitifs		271 830.31		7 253.05

- 2 - constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5/2/2020 Approbation du compte administratif 2019 du budget du café restaurant

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BAILLARGEAT, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget Café-Restaurant dressé par Monsieur BÉGON Maire , après s'être fait présenté le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Après que M. BÉGON, Maire, se soit retiré et ait quitté la salle ,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2019	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté N-1		11 607.18		292.16
Opérations de l'exercice	910.01	4 893.48	2 801.88	1 038.67
Total	910.01	16 500.66	2 801.88	1 330.83
Résultat		15 590.65	-1471.05	
Restes à réaliser	0.00	0.00	4 148.12	0.00
Totaux cumulés	910.01	16 500.66	6 950.00	1 330.83
Résultats définitifs		15 590.65	5 619.17	

- 2 - constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du co/mpte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6/2/2020 Affectation de résultat 2019 du Budget Principal

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2019 du Budget Principal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	2019
<u>Fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	57 258.33
Résultat antérieur reporté (002, année N-1)	214 571.98
Résultat définitif à affecter :	271 830.31
<u>Investissement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes- dépenses)	-4 624.77
Résultat antérieur reporté (001, année N-1)	13 759.24
Résultat à affecter au 001 N+1	9 134.47
<i>Restes à réaliser dépenses :</i>	32 316.42
<i>Restes à réaliser recettes :</i>	30 435.00
<i>Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)</i>	-1 881.42
Résultat définitif :	7 253.05
<u>Affectation du résultat :</u>	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	
Affectation complémentaire en réserve (1068):	
Affectation au 002 N+1	271 830.31

7/2/2020 Affectation de résultat 2019 du budget du café-restaurant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2019 du budget du café-restaurant

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2019 comme suit :

AFFECTATION DE RÉSULTAT	2019
<u>Fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice (recettes-dépenses)	3 983.47
Résultat antérieur reporté (002, année N-1)	11 607.18
Résultat définitif à affecter :	15 590.65
<u>Investissement</u>	
Résultat de l'exercice :	-1 763.21
Résultat antérieur reporté (001, année N-1)	292.16
Résultat total :	-1471.05
Restes à réaliser dépenses :	4148.12
Restes à réaliser recettes :	0,00
<i>Solde des restes à réaliser :</i>	-4148.12
Résultat définitif :	-5619.17
<u>Affectation du résultat :</u>	
Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	5 619.17
Affectation complémentaire en réserve (1068):	
Affectation à l'excédent reporté N+1(002) :	9 971.48

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20 heures 45.